



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE 'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Inspection pédagogique régionale

Secrétariat des IA-IPR Tél. 03 22 82 39 70 Fax 03 22 82 37 54

Mél:

ce.devalpedago@ac-amiens.fr

20, boulevard d'Alsace-Lorraine 80063 Amiens cedex 9

Académies d'extension : Académies de Besançon, Caen, La Réunion, Nantes, Orléans-Tours, Reims, Rouen, Stasbourg. Amiens, le 15 septembre 2008

Cristina de OLIVEIRA Inspectrice d'Académie Inspectrice pédagogique régionale de Portugais

à

au professeur de Portugais s/c de Madame, Monsieur le chef d'établissement

OBJET: Lettre de rentrée

Chère collègue, Cher collègue,

Cette lettre me donne l'occasion de vous annoncer que cette année j'aurai trois extensions supplémentaires. Il s'agit de l'Académie de Caen, Nantes et Orléans-Tours. Je souhaite également faire le point sur les grands axes relatifs à l'enseignement de notre discipline.

L'année scolaire qui débute verra la poursuite de la mise en œuvre du Plan de rénovation de l'enseignement des langues vivantes, mise en œuvre amorcée comme vous le savez, depuis plusieurs années.

Les nouveaux programmes

Nos outils de référence restent bien entendu les programmes des différents cycles, tous adossés au CECRL. J'attire votre attention sur l'entrée en vigueur dès à présent du Palier 2 des nouveaux programmes du collège (B.O. hors-série n°7 du 26 avril 2007, téléchargeable sur le site http://eduscol.education.fr/D0082/accueil.htm). L'ensemble des programmes de langues vivantes, de l'école élémentaire (B.O. hors série du 30 août 2007) au lycée (B.O. hors série du 30 octobre 2002, du 28 août 2003 et du 9 septembre 2004), se réfèrent donc désormais au Cadre européen commun de référence pour les langues

La synergie entre les contenus culturels et la mise en activité des élèves est plus que jamais au cœur de la réflexion relative à l'élaboration des projets pédagogiques qui doivent viser l'entraînement et l'évaluation dans toutes les activités langagières, l'amélioration des compétences ainsi que l'acquisition d'une plus grande autonomie. La priorité à accorder à l'oral (réception et production) dans l'enseignement des langues vivantes, conformément à la circulaire du 8 juin 2006 (BO n° 23) doit rester au centre de vos objectifs, ce qui n'exclut naturellement pas l'apprentissage de l'écrit.



2/2

Examens

• **DNB**: Pour l'obtention du DNB, les élèves doivent désormais avoir atteint le niveau A2 dans une langue vivante et avoir obtenu le B2i. Les IGEN de LV ont validé des fiches de suivi des élèves et d'aide à l'évaluation dans le cadre de cette validation en cours de formation. Vous les trouverez sur le site inter langue de l'académie d'Orléans-Tours à l'adresse suivante :

http://wwwphp.ac-orleans-tours.fr/interlangues/article.php3?id_article=162.

Je vous invite à les utiliser. Il faut également noter que seuls les candidats libres continuent à passer une épreuve de langue lors de l'examen du DNB.

• Baccalauréat : A compter de la session 2009, l'épreuve de LV1 de la série ST2S, ainsi que l'épreuve de la série STG LV1 et LV2, se composera de trois parties : une évaluation de la compréhension écrite, une évaluation de l'expression écrite et une évaluation de l'expression orale. L'épreuve écrite sera prévue au calendrier national du baccalauréat, l'évaluation de l'expression orale sera organisée pendant l'année scolaire. Des compléments d'information vous seront fournis dans un prochain B.O.

Les sites académiques

Vous retrouverez de nombreuses informations utiles sur le Site inter langues de chaque académie, accessibles depuis le portail académique et en portugais plus particulièrement sur le site de Créteil, de Versailles et d'Amiens.

Certains d'entre vous accueilleront un assistant portugais ou brésilien. Je ne doute pas que vous lui réserverez le meilleur accueil et veillerez à l'accompagner durant son séjour. J'en profite pour remercier chaleureusement tous ceux et celles qui acceptent des missions particulières d'aide à l'inspection, d'examens, d'animation, de formation ou de production. Nous sommes peu nombreux et avons besoin de chacun pour pouvoir continuer à avancer.

La Fiche annuelle d'information

Vous trouverez en annexe la fiche (un fichier en 2 pages) de demande d'information annuelle que je vous prie de me retourner dans les meilleurs délais. Remplissez avec soin la case qui correspond à votre adresse électronique, cela me permet de vous tenir régulièrement informés des nouveautés pour la discipline.

Je vous souhaite, ainsi qu'à vos élèves, une excellente année scolaire.

Cristina de OLIVEIRA